

## Information aux actionnaires

Swiss Life REIM France, en sa qualité de société de gestion de l'OPCI SwissLife Dynapierre, a décidé de modifier certaines de ses caractéristiques.

L'objectif de gestion sera modifié, notamment en vue d'élargir la stratégie d'investissement de la poche immobilière à tous les pays européens de l'OCDE (versus la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne jusqu'à présent).

L'offre de commercialisation des différentes catégories d'actions a été synthétisée.

Par ailleurs, le prospectus de l'OPCI sera mis en harmonie avec des évolutions réglementaires récentes :

- Ajout de la possibilité d'acquérir des immeubles en cours de rénovation, ainsi que des immeubles en détention indirecte au travers de sociétés non cotées non contrôlées,
- Ajout des dépôts à terme, en tant qu'actifs éligibles, dans la poche de liquidité,
- Ajout des sûretés personnelles en tant que garanties pouvant être octroyées par l'OPCI,
- Actualisation de la suspension des demandes de rachat.

Ces modifications ont fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 juin 2017 et prendront effet le 7 août 2017. Le prospectus de l'OPCI sera modifié en conséquence et pourra être consulté sur le site Internet de la société de gestion. Il sera également tenu à disposition au siège social de la société de gestion et pourra être envoyé aux actionnaires de la SPPICAV ayant fait la demande sous un délai d'une semaine.